

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 juin 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.

Phase 2 – Réseaux autonomes des Îles-de-la-Madeleine (IDLM).

Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Commentaires du RTIEÉ relatifs à la [demande B-0146 du 14 juin 2021](#) d'Hydro-Québec Distribution afin que la Régie de l'énergie lui accorde la permission de reporter jusqu'au mois d'octobre 2021 le dépôt de sa preuve en Phase 2 sur le *Plan d'approvisionnement des Réseaux autonomes des Îles-de-la-Madeleine (IDLM)*.

Chère Consœur,

Nous avons pris connaissance de la [demande B-0146 du 14 juin 2021](#) d'Hydro-Québec Distribution afin que la Régie de l'énergie lui accorde la permission de reporter jusqu'au mois d'octobre 2021 le dépôt de sa preuve en Phase 2 sur le *Plan d'approvisionnement des Réseaux autonomes des Îles-de-la-Madeleine (IDLM)*.

La présente constitue les commentaires du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* sur cette demande de permission logée par Hydro-Québec. Nous avons déjà pris connaissance des commentaires [C-ROEÉ-0035](#) et [C-ROEÉ-0037](#) du *Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)* sur le sujet.

Le RTIEÉ partage les préoccupations du ROEÉ.

Nous constatons en effet, deux choses :

□ ***SUR L'ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE ÉLECTRIQUE 2020-2029 AUX IDLM***

Il semble qu'Hydro-Québec soit déjà en train de mettre en œuvre une stratégie comportant deux séries de mesures visant à provoquer un accroissement de la demande électrique en chauffage, plaçant ainsi la Régie de l'énergie devant un fait accompli :

- **Réduction du PUEERA.**
- **Conversion des systèmes de chauffage vers le tout-à-l'électrique (TAÉ).**

Or cette stratégie n'a pas encore fait l'objet d'une approbation par la Régie de l'énergie dans le cadre du *Plan d'approvisionnement 2020-2029 des Réseaux autonomes des Îles-de-la-Madeleine (IDL M)* au présent dossier.

Hydro-Québec n'a même toujours pas déposé de preuve, en bonne et due forme, à la Régie, qualitativement et quantitativement, sur l'état actuel de la situation sur ces deux points, sur les volumes et nombres de clients visés par les deux mesures déjà en cours décrites ci-dessus, à la fois jusqu'à présent et sur les projections annuelles sur ces deux mesures à l'horizon 2020-2029. L'information obtenue sur ces mesures a en effet été obtenue au gré de diverses demandes de renseignements et non par le dépôt d'un véritable document complet de preuve de la part d'Hydro-Québec.

□ **SUR LES MOYENS D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029 AUX IDLM**

Nous avons certes apprécié que, depuis l'ouverture du présent dossier, Hydro-Québec ait annoncé suspendre son projet de raccordement au réseau principal, afin d'examiner de manière plus approfondie un bouquet de solutions alternatives, dont plusieurs consisteraient en une transition vers des énergies renouvelables. **Nous avons noté le sérieux de cette démarche de la part d'Hydro-Québec ainsi que des consultations qu'elle mène.**

Nous sommes toutefois surpris qu'avec les démarches décrites plus haut d'accroissement de la demande électrique en chauffage, Hydro-Québec se trouve déjà à œuvrer à éliminer certaines de ces options d'approvisionnement aux IDLM qui font pourtant, sur papier, partie du bouquet de solutions toujours examinées dans la communauté.

Le tout survient sans que la Régie de l'énergie n'ait été informée ni n'ait approuvé cette stratégie d'Hydro-Québec d'élimination de telles options.

Le [Complément de preuve B-0099, HQD-4, Doc. 3.2](#), en page 6, lignes 13-15, se contentait d'indiquer que la question était à l'étude :

le Distributeur demeurera à l'affût des différents moyens permettant d'optimiser les coûts et la pénétration d'énergies renouvelables, à même son réseau électrique, ou en lien avec le système de chauffage de sa clientèle.

Or, comme le souligne avec justesse le ROÉÉ également ([C-ROÉÉ-0037](#)), du point de vue de certaines des solutions d'approvisionnement envisagées aux IDLM par des énergies renouvelables, il ne serait pas optimal que le chauffage ait déjà été substantiellement préalablement converti au tout-à-l'électrique (TAÉ). En effet, certaines de ces solutions d'approvisionnement pourraient au contraire requérir que les clients continuent de se chauffer par combustion thermique (soit en continuant de le faire au mazout, soit évidemment préférablement par un combustible moins polluant).

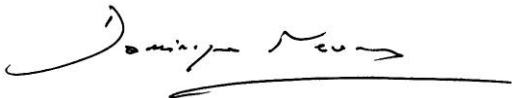
Les mesures actuelles d'Hydro-Québec visant à provoquer un accroissement de la demande électrique en chauffage biaisent ainsi le choix en faveur d'un raccordement au réseau principal plutôt que vers l'implantation d'un bouquet de sources de production électrique renouvelable aux Îles-de-la-Madeleine.

Donc, tant sur la demande que sur l'approvisionnement électrique, Hydro-Québec Distribution semble déjà, graduellement, en train de placer la Régie de l'énergie devant un fait accompli quant au contenu du futur *Plan d'approvisionnement 2020-2029 des Réseaux autonomes des Îles-de-la-Madeleine (IDLIM)*, ceci avant de l'avoir déposé et avant qu'il n'ait été approuvé par la Régie.

Nous recommandons donc à la Régie de l'énergie, si elle accorde à Hydro-Québec la permission de reporter au mois d'octobre 2021 le dépôt de sa preuve en Phase 2, de ne pas le faire inconditionnellement, mais plutôt d'assortir cette permission des conditions suivantes :

- **Une date précise en octobre 2021** devrait être fixée par la Régie.
- Hydro-Québec devrait, **d'ici le 28 juin 2021**, déjà déposer au présent dossier, en Phase 2, un premier document de preuve indiquant, qualitativement et quantitativement, **l'état actuel de la situation sur la réduction du PUEERA et la conversion des systèmes de chauffage vers le tout-à-l'électrique (TAÉ) aux IDLM**, notamment sur les volumes et nombres de clients visés par les deux mesures déjà en cours décrites ci-dessus, à la fois jusqu'à présent et sur les projections annuelles sur ces des mesures à l'horizon 2020-2029. **Le document devrait décrire la compatibilité ou non de ces deux mesures avec chacune des solutions d'approvisionnement envisagées, ainsi que les alternatives qui seraient disponibles aux Madelinots quant au chauffage.**
- À la date d'octobre 2021 qui sera fixée par la Régie, ce document devrait être remis à jour, alors Hydro-Québec présentera aussi à la Régie, de façon plus détaillée, chacune de **ses solutions d'approvisionnement examinées (les avantages et inconvénients de chacune, leur quantification et toutes les analyses, les résultats de la consultation) et la solution proposée.**
- **Hydro-Québec Distribution (HQD) devrait suspendre toute ses démarches actuelles qui placeraient la Régie devant un fait accompli sur ces sujets, et notamment suspendre toute ses démarches de réduction du PUEERA et de conversion des systèmes de chauffage vers le tout-à-l'électrique (TAÉ) aux IDLM, tant que la Régie n'aura pas approuvé, avec ou sans modification, le *Plan d'approvisionnement des Réseaux autonomes des Îles-de-la-Madeleine (IDLIM)*. HQD devrait confirmer à la Régie une telle suspension.**

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ESQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).